

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 26

Pouvoirs : 4

Votants : 30

N°2022-58

Abstentions : 0

Exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 09 décembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Stéphane Seyer, André Soury, Florent Vaudon.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Richard Simonneau délégation à Christophe Gérouard, Bruno Grancoing délégation à Alain Duris

Secrétaire de séance : Stéphane Seyer

Objet : Adoption du projet de contrat à intervenir entre la région Nouvelle-Aquitaine et le Syndicat Mixte du ScoT « Charente e Limousin » et les Communautés de Communes « Charente Limousine », « Ouest Limousin » et « Porte Océane du Limousin ». Autorisation donnée à monsieur le Président de signer ce contrat.

Depuis sa formation en 2019 (délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Ouest Limousin n°2019-73 en date du 27 novembre 2019), il a toujours été entendu que ce syndicat mixte serait non seulement l'entité en charge du portage du document d'urbanisme afférent, mais également un « territoire » de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette contractualisation devrait non seulement s'effectuer en ce qui concerne les politiques sectorielles régionales mais également dans le cadre de la gestion du dispositif européen « Leader ».

Après pratiquement une année de réflexion, le projet de contrat relatif aux politiques sectorielles de la région et leurs applications déclinées en projets sur le territoire du SCOT, est maintenant abouti.

Ce projet de contrat est donc joint à la présente note de synthèse, en précisant bien toutefois que celui-ci pourra être amendé tout au long de sa durée de vie par des projets intercommunaux et communaux s'inscrivant à la fois dans les politiques sectorielles régionales, et étant également conformes aux objectifs de la feuille de route régionale « Neo Terra » (engagement citoyen, transition agroécologique, transition des entreprises, mobilité propre, urbanisme durable, nouveau mix énergétique, objectif « zéro déchet », protection de la biodiversité, préservation de la ressource en eau, préservation des terres agricoles et forestières, la Région administration exemplaire).

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOpte** les termes du contrat à intervenir entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte du SCOT « Charente e Limousin » et les Communauté de Communes « Charente Limousine », « Ouest Limousin » et « Porte Océane du Limousin », contrat relatif à la déclinaison sur le territoire du Syndicat Mixte des politiques sectorielles régionales au travers des projets qui y sont portés, et selon le modèle joint en annexe à la présente,

-AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin à signer ce contrat avec monsieur le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et messieurs les Présidents du Syndicat Mixte « Charente e Limousin » et des Communautés de Communes « Charente Limousine » et « Porte Océane du Limousin » et selon le modèle joint en annexe à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD